

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
14. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À L'EXTENSION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET LA RECONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE. DEMANDE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP).

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 050 215004004-20200713-24072020D11_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 1^{er} mars 2019, le conseil municipal a autorisé la commission de retenir le candidat pour le concours de maîtrise d'œuvre.

Il a été décidé par commission de retenir le candidat Archis 2 Gonin situé à Lille pour un montant global de 509 811,54 € HT soit 611 773,85 € TTC pour les différentes missions en cotraitance réparti comme suit :

- Archis 2 Gonin : 163 752,24 € HT
- Cotraitant Dientre : 137 649,12 € HT
- Cotraitant BTC : 156 410,18 € HT
- Cotraitant BEHAL : 30 000,00 € HT
- Cotraitant KIETUDES : 7 000,00 € HT
- Cotraitant KVDS : 10 000,00 € HT

Article L2311-3 du CGCT

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Suite à la décision de reporter le projet de l'extension de l'école Victor Hugo et d'équilibrer le budget de la section d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'autorisation de programme et crédit de paiement concernant ce concours de maîtrise d'œuvre à savoir :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

29/07/20

ID : 059-215904004-20200713-24072020D14-AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

14. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À L'EXTENSION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET LA RECONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE. DEMANDE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP).

Missions :

- Etudes APS :	35 686,81 € HT
- Etudes AVP :	142 747,23 € HT
- Etudes de projet :	81 569,85 € HT
- Assistance passation de contrats :	30 588,69 € HT
- Visa des documents (VISA) :	43 333,98 € HT
- Direction de l'exécution des travaux (DET) :	147 845,35 € HT
- Assistance lors des opérations de réception AOR :	28 039,63 € HT

A ce stade, le projet est à l'avant-projet définitif.

Demande d'autorisation de programme et crédit de paiement :

- Montant sur l'année 2020 : 250 000 €
- Montant sur l'année 2021 : 300 000 €
- Montant sur l'année 2022 : 62 000 €

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.